



LE BROC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25/08/2025

N° 2025-061

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	8
Pouvoirs	1
Suffrages exprimés	9

Vote pour	9
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq août à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20/08/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – AUDIBERT R – BERNARD – BUCARO – HEURA – LAMY – PIROUD – YACOB

REPRÉSENTÉS : M. KARROUCHI par M. HEURA

ABSENTS : Mmes AUDIBERT C – ROUX – SION – SNITSELAAR et MM. DALIBARD – PALAGONIA

Secrétaire de séance : M. BUCARO

RESSOURCES HUMAINES Suppression d'emploi

Le Maire

Rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Propose la suppression de postes permanents et non permanents suivants :

Délib. Créant le grade et l'emploi	FILIERE	CADRE D'EMPLOI	Grade	Durée	MISSIONS/ EMPLOIS	DATE D'effet
2023-032	SOCIALE	EDUCATEUR TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS	Educateur de jeunes enfants	35h00	EJE en crèche	1er septembre 2025
2022-044	ADMINISTRATIF	REDACTEUR TERRITORIAUX	Rédacteur	35h00	Agent de gestion administrative RH-Payés	1er novembre 2025

Vu le tableau des emplois

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 25 août 2025

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur Le Maire entendu, décide

D'ADOPTER la suppression d'emploi ainsi proposée

DIT que le tableau des emplois est modifié

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

